



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Jeudi 10 mars 2016 à 20 H 30

L'an deux mil seize, le 10 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 02 mars 2016, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur François GUITON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs François GUITON, Jean-Paul BUCHAILLAT, Aline BILLOTTE, Marie-Noëlle CHASSOT, Nicolas LAMY, Louis POILLOUX, Marie-Claude DAUVERGNE, Patricia GUICHON, Brigitte JACQUET, Jean-Pierre MICARD, Emmanuel RAT, Bernard GUY (arrivée à 20 H 55), Charles JACQUES-Y-BARON (arrivée à 21 H 10), Nathalie BEUROIS (arrivée à 21 H 19),

Absents excusés : Monsieur Jean-Pierre ROUAH,

Pouvoirs : de Monsieur Jean-Pierre ROUAH à Monsieur Jean-Paul BUCHAILLAT

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel RAT

Aucun conseiller n'ayant d'observation quant au compte rendu de la réunion du 5 janvier 2016, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le dossier suivant : « acquisition d'un four pour la cantine ». Accepté à l'unanimité.

### 01 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

Les chiffres du compte-administratif sont présentés par Mme DAUVERGNE et Mr BUCHAILLAT. Après étude et débat, le Conseil Municipal par 13 voix (Mme BEUROIS ne prend pas part au vote et Monsieur le Maire se retire), adopte le compte administratif tel que présenté dans le tableau ci-joint :

Fonctionnement : Dépenses	479 473.71€		
Recettes	668 961.31€	Excédent	189 487.60 €
Investissement : Dépenses	382 544.40€		
Recettes :	276 743.30€	Déficit	-105 801.10€
Résultat cumulé	83 686.50€		

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dép. ou déficit	Rec. ou excédents	Dép. ou déficit	Rec. ou excédents	Dép. ou déficit	Rec. ou excédents
Résultats reportés 2014		1 112 329,77	72 227,57		72 227,57	1 112 329,77
Opérations exerc. 2015	479 473,71	668 961,31	382 544,40	276 743,30	862 018,11	945 704,61
<b>TOTAUX</b>	479 473,71	1 781 291,08	454 771,97	276 743,30	934 245,68	2 058 034,38
résultats clôture		1 301 817,37	178 028,67		178 028,67	1 301 817,37
Restes à réaliser			30 000,00	22 000,00	30 000,00	22 000,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>		1 301 817,37	208 028,67	22 000,00	208 028,67	1 323 817,37

### 02 COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

Mr le Maire présente le compte de gestion du Trésorier dont les chiffres sont identiques au compte administratif. Il est approuvé à l'unanimité.

### 03 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire récapitule au Conseil Municipal le compte administratif 2015 qui s'établit ainsi :

- les résultats de fonctionnement de l'exercice sont de 189 487.60 €
- les résultats antérieurs reportés sont de 1 112 329.77 €
- les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 1 301 817.37 €

- les résultats d'investissements de l'exercice sont de	- 105 801.10 €
- les résultats antérieurs reportés sont de	- 72 227.57 €
- les résultats d'investissement sont de	- 178 028.67 €
- Restes à réaliser en dépenses de 2015	30 000.00 €
- Restes à réaliser en recettes de 2015	22 000.00 €
- les résultats d'investissement cumulés s'élèvent à	- 186 028.67 €

Après délibérations, le Conseil Municipal, par 14 voix (Mme BEUROIS ne prend pas part au vote), décide d'affecter ce résultat comme suit : affectation de 186 028.67 € au compte 1068 et 1 115 788.70 € au compte 002.

#### **04 - TAUX D'IMPOSITION 2016 DES TAXES D'HABITATION ET FONCIERES**

Après avoir constaté les produits encaissés lors de l'exercice écoulé, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des bases prévisionnelles pour 2016 et du produit fiscal attendu sur les mêmes taux d'imposition de 2015. Le Conseil, par 15 voix, maintient les taux comme suit : Taxe d'habitation 10.16 % - Taxe Foncière Bâti 13.50 % - Taxe Foncière Non Bâti 34.21 %.

#### **05 - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2016**

Monsieur le Maire propose de procéder à l'examen des sections de fonctionnement et d'investissement, chapitre par chapitre, du budget principal, pour l'exercice 2016, et de le voter de la même manière. Après délibérations, le Conseil Municipal, par 14 voix (Mme BEUROIS ne prend pas part au vote), approuve les sections :

- de FONCTIONNEMENT équilibrée en dépenses et recettes à	1 718 638.70 €
- d'INVESTISSEMENT équilibrée en dépenses et recettes à	1 466 267.37 €

Le budget primitif principal 2016 est ainsi équilibré en dépenses et en recettes, pour les sections de Fonctionnement et d'Investissement, à 3 184 906.07 €.

#### **06 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES VIGNES - COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Les chiffres du compte-administratif sont présentés par Mme DAUVERGNE et Mr BUCHAILLAT. Après étude et débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif tel que présenté dans le tableau ci-joint :

FONCTIONNEMENT	dépenses		38 731.50 €
	Recettes		38 369.00 €
	Résultat de l'exercice	déficit	- 362.50 €
	Excédent 2014 reporté		7 811.44 €
	Résultat à reporter au BP 2016		7 448.94 €
INVESTISSEMENT	dépenses		0 €
	Recettes		38 731.50 €
	Résultat de l'exercice	excédent	38 731.50 €
	Déficit 2014 reporté		- 273 885.09 €
	Résultat à reporter au BP 2016		- 235 153.59 €

#### **07 - BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES VIGNES - COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Mr le Maire présente le compte de gestion du Trésorier dont les chiffres sont identiques au compte administratif. Il est approuvé de la même manière à l'unanimité.

#### **08 -BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES VIGNES - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015**

Monsieur le Maire récapitule au Conseil Municipal le compte administratif 2015 qui s'établit ainsi :

- les résultats de fonctionnement de l'exercice sont de	- 362.50 €
- les résultats antérieurs 2014 reportés sont de	7 811.44 €
- les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	7 448.94 €
- les résultats d'investissement de l'exercice sont de	38 731.50 €
- les résultats antérieurs 2014 reportés sont de	- 273 885.09 €
- les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	- 235 153.59 €

Les résultats sont, à l'unanimité, affectés ainsi : 7 448.94 € au compte 002 et 235 153.59 € reportés au compte 001.

## **09 -BUDGET ANNEXE PRIMITIF LOTISSEMENT DES VIGNES – EXERCICE 2016**

Monsieur le Maire propose de procéder à l'examen des sections de fonctionnement et d'investissement, chapitre par chapitre, du budget annexe du Lotissement des Vignes, pour l'exercice 2016, et de le voter de la même manière.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les sections :

- |  |              |
|--|--------------|
| - de FONCTIONNEMENT équilibrée en dépenses et recettes à | 242 796.53 € |
| - d'INVESTISSEMENT équilibrée en dépenses et recettes à  | 235 153.59 € |

Le budget primitif annexe du lotissement des Vignes 2016 est ainsi équilibré en dépenses et en recettes, pour les sections de Fonctionnement et d'Investissement, à 477 950.12 €.

### **10 – TRAVAUX :**

*Parquet de la Salle des fêtes* : Mr le Maire présente les devis hors taxes des entreprises suivantes :

ARDIET de MESSIA 24 € du m<sup>2</sup>    BRESSE SOLS de ST GERMAIN DU BOIS 24.40 € du m<sup>2</sup>    et

COLAS de PERRIGNY 28 € du m<sup>2</sup>. Le choix se porte, à l'unanimité, sur ARDIET.

*Marquages routiers* : Mr BUCHAILLAT présente les devis hors taxes :

Travaux de peinture pour le carrefour Chemin de Montboutot et rue du Four à Pain : VIA SYSTEME de 362.50 HT et T1 de 660 € HT. Le choix se porte, à l'unanimité, sur VIA SYSTEME.

2 *panneaux* pour le même carrefour : 129.60 € HT posés par les employés municipaux.

### **11 - CANTINE MUNICIPALE :**

Monsieur le Maire informe que la capacité du four de la cantine municipale pose souci au regard du dimensionnement des barquettes des repas livrés par la ville de Lons-le-Saunier. L'autre problème se situe au niveau de la réchauffe des plats pour le second service nécessité par l'augmentation du nombre d'enfants. Il dit qu'il s'avère indispensable de changer le four acheté en 2000. Il propose un tableau sur lequel sont reprises cinq propositions émanant de trois entreprises, qu'il commente à l'appui de documentation. Après étude, le choix se porte à l'unanimité sur l'offre de BBFC pour le four 600 x 400 au prix HT de 3 460 €, avec une garantie de 3 ans et un service après-vente sur la région. L'installation de ce nouveau four nécessite une modification du circuit électrique (220 v à 380 v).

### **12 – MAISON MEDICALE – AVENANT A LA PROMESSE DE BAIL PROFESSIONNEL**

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il serait peut-être opportun de prévoir un quatrième cabinet ; en effet, dans le cas d'une forte demande de la patientèle nécessitant une plus grande amplitude au niveau des consultations, cela éviterait une extension ultérieure qui s'avèrerait plus onéreuse. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la construction de quatre cabinets au lieu de trois, et autorise le Maire à signer l'avenant à la promesse de bail signé avec les professionnels de santé le 8 décembre 2015. Transmission à l'architecte pour adaptation du projet.

### **13 – CABINET MEDICAL RUE DES JONCS**

Monsieur le Maire informe que le Docteur GIBOUDOT arrêtera son activité, pour cause de retraite, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016. Il invite l'assemblée à réfléchir sur le devenir de ce bâtiment.

### **14 – FOURNITURE D'ELECTRICITE – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU SIDEC**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIDEC propose une mutualisation au niveau d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, ayant pour objectif d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix.

Au vu des résultats particulièrement satisfaisants de la première consultation (fin 2015), le syndicat d'énergie du Jura propose une deuxième consultation d'achat. Le SIDEC est coordonnateur du groupement d'achat dans le respect des règles prévues par le Code des marchés publics. Les contrats de gaz ayant été récemment révisés, Monsieur le Maire propose l'adhésion pour la fourniture d'électricité.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (E. RAT), autorise l'adhésion au groupement de commandes et autorise le maire à signer l'acte constitutif du groupement et autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Messia-sur-Sorne.

### **15 – AIDE SOCIALE – NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE**

Madame GREUSARD, ayant souhaité se retirer de la commission communale, sera remplacée par Madame VEJUX née MICHELIN Jacqueline en qualité de représentante des personnes âgées.

### **16 – COMPTE-RENDU DE REUNIONS**

- conseil d'école du 3 mars 2016
- conseil communautaire du 7 mars 2016
- SICTOM par Mr MICARD

## 17 – QUESTIONS DIVERSES

- Journée nettoyage de printemps le 2 avril 2016
- Mr RAT invite l'assemblée à avoir une réflexion sur le stationnement et le plan de circulation autour de l'école et de la mairie

Fin de la séance à 23 H

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Emmanuel RAT

François GUITON